

**FORMULAIRE D'ÉVALUATION SIMPLIFIÉE OU PRÉLIMINAIRE
DES INCIDENCES NATURA2000**



Coordonnées du porteur de projet :

Nom (personne physique) : **Christophe BERNARD**

Commune et département) : **Ardèche**

Adresse : **quartier St Agnés 07220 LARNAS**

Téléphone : **06 80 15 45 90** Fax :

Email : **groucho07@wanadoo.fr**

Nom du projet : **Demande de Régularisation de voies d'escalade dans la Réserve naturelle des gorges de l'Ardèche, en zone natura 2000.**

A quel titre le projet est-il soumis à évaluation des incidences ? **liste 2 préfectorale**

1 Description du projet, de la manifestation ou de l'intervention

a. Nature du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Il s'agit de régulariser 36 voies d'escalade sises sur les falaises d'Autridge, voies non inscrites à l'arrêté préfectoral de 2016, créées sur plusieurs années (2013/2016), principalement en automne/hiver, toutes à l'intérieur du zonage autorisé dans le cadre de la convention escalade. 32 voies se situent dans des secteurs abritants déjà des voies ; seules 4 (vire ouest) se trouvent sur un secteur auparavant non équipé. Tout comme pour l'ouverture des voies inscrites à l'arrêté, la démarche d'équipement a été de limiter au maximum les impacts générés sur le milieu naturel. Ainsi la majeure partie des blocs instables ont été descendus au sol, soit dans des sacs de halage, soit en les brelant. Ces blocs ont ensuite bien souvent servis à stabiliser le pied des voies ou à maintenir correct, et unique, un accès utilisé par tous les usagers des lieux. S'il y a eu entretien de sentier existant, il n'y a pas eu de création à proprement parler. Quelques branches de chênes, de buis et de genévrier ont été sciées pour sécuriser des départs de voie. En falaise, les itinéraires ont évité quasi systématiquement ces végétaux.

b. Localisation du projet par rapport au(x) site(s) Natura 2000 et cartographie

Le projet est situé :

Les falaises d'Autridge se situent en rive gauche de l'Ardèche, sur la commune de St Remèze. L'accès routier emprunte la route touristique jusqu'au belvédère d'Autridge (panneau de signalisation) autour duquel se présentent de nombreuses places de parking, aménagées ou naturelles.

Nom de la commune : **St REMEZE** N° Département : **07**

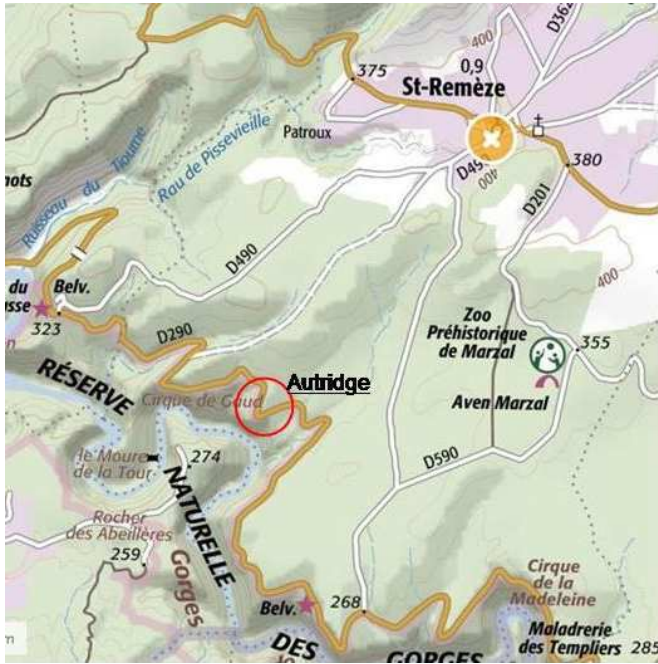
Lieu-dit : **Autridge**

Cadastre : Lieu-dit : **Le Pertuis section C / 1253**
 propriétaire : **Commune de St Remèze.**

En site(s) Natura 2000 **X oui**

n° de site(s) : ZPS FR8210114

n° de site(s) : ZSC FR8201654



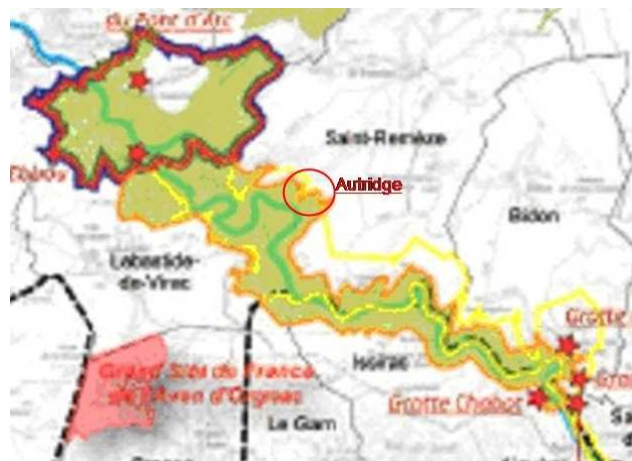
Positonnement géographique

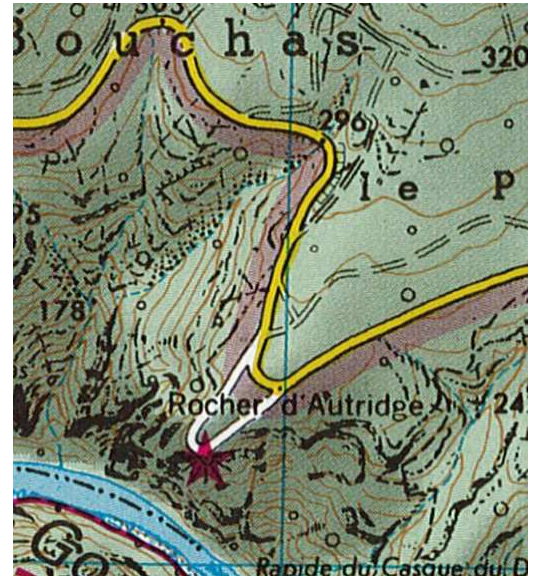
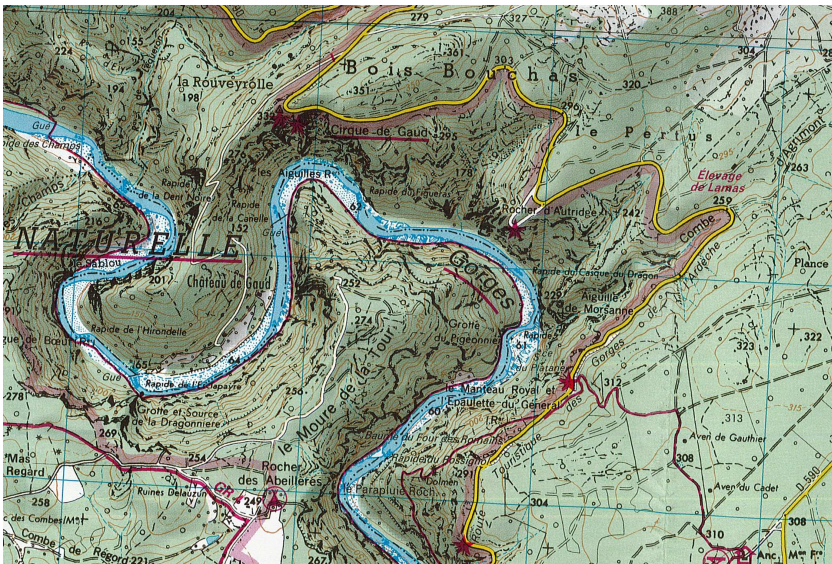


Plan cadastral

**Zonages réglementaires
 autour des gorges de
 l'Ardèche**

-  Périmètre de FO.G.S.
-  Site classé des abords du Pont d'Arc et de la Grotte Chauvet (Surface et Tréfond)
-  Site inscrit des Gorges de l'Ardèche
-  Réserve Naturelle Nationale des Gorges de l'Ardèche
-  Site Natura 2000
-  classé sur la liste des Monuments Historiques





c. **Étendue/emprise du projet, de la manifestation ou de l'intervention**

Emprises au sol temporaire et permanente de l'implantation : **350 m² en comptant 36 voies sur 3m de large avec 3m de recul depuis la falaise**

ou classe de surface approximative (cocher la case correspondante) :

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> < 100 m ² | <input type="checkbox"/> 1 000 à 10 000 m ² (1 ha) |
| <input checked="" type="checkbox"/> 100 à 1 000 m ² | <input type="checkbox"/> > 10 000 m ² (> 1 ha) |

- Longueur (si linéaire impacté) : **les voies se répartissent sur un linéaire cumulé de 400 m d'un bout à l'autre des secteurs mais avec un linéaire impacté de manière discontinue ; plus réellement, la longueur impacté avoisine les 110m en comptant 3m de large par voie pour 36 voies.**

- Emprises en phase chantier : **idem, 110m**

- Aménagement(s) connexe(s) :

La création de ces voies d'escalade n'a rien généré de ce type. Les parkings sont ceux du belvédère d'Autridge, il n'y a pas eu de besoin en infrastructure temporaire, la logistique s'est limité à l'emploi de matériel léger (sac marteau perforateur et équipement d'évolution en falaise)

Pour avoir été présent à de très nombreuses reprises sur le site depuis le début des années 2000 pour grimper ou équiper, je peux témoigner que les voies ciblées par ce document n'ont que très peu influé sur le nombre de grimpeurs ; tous les secteurs d'autridge sont assez confidentiels, d'accès peu commodes, et les conditions d'ensoleillement (souvent trop chaudes) ou de résurgence après les pluies (trop longues), en limitent fortement l'usage. En dehors de quelques grandes voies, la fréquentation est faible et essentiellement locale.

d. **Durée prévisible et période envisagée des travaux, de la manifestation ou de l'intervention :**

- Projet, manifestation : **travaux déjà réalisés**

diurne

Durée précise si connue : **36 voies, à raison d'une moyenne de 2 jours et demi de travail d'ouverture par voie, cela fait 90 jours cumulés sur une période de 3 ans et 1/2.**

< 1 mois

1 an à 5 ans

1 mois à 1 an

> 5 ans

- Période précise si connue :

principalement en automne/hiver, entre octobre et février en 2013/2014/2015, avec avril/Mai en plus pour 2013, et jan/fév pour 2016.

e. Entretien / fonctionnement / rejet

La création de ces voies d'escalade ne générera aucune intervention ou rejets sur le milieu durant sa phase d'exploitation (exemple : traitement chimique, débroussaillage mécanique, curage, rejet d'eau pluviale, pistes, zones de chantier, raccordement réseaux...).. « L'entretien » se limite aux accès, bénévolement maintenus par les « usagers locaux » qui se chargent également de remonter les rares papiers oubliés par d'autres et de nettoyer les abords des parkings. Le suivi du matériel (inox) de progression en falaise est réalisé par les usagers eux-mêmes qui témoignent d'un dysfonctionnement auprès du ctffme07 ; celui-ci statue alors sur la nature de l'intervention et les moyens/procédures à mettre en œuvre.

f. Budget

La création de ces itinéraires s'est faite de manière totalement bénévole. Si l'on s'en tient aux tarifs pratiqués, (500 €/jour par un cordiste à 800 € par un guide) l'ouverture des 36 voies aurait coûté 45.000 euros environ (500*2.5*36).

Le coût du matériel (goujons/plaquettes inox, relais chaînés, mèches), financé en partie par le ctffme07, en partie sur fonds propres, se monte environ à 2500 euros.

Coût global du projet : 47500 euros en comptant la main d'œuvre bénévole , 2500 sinon en comptant juste le matériel.

2 Définition et cartographie de la zone d'influence du projet

La zone d'influence des voies à régulariser est très proche de la zone d'implantation. Elle s'inscrit principalement dans le même périmètre que celui des voies déjà inscrites à l'arrêté préfectoral. Seules la partie droite du secteur du Pertus (à 80m des voies déjà existantes) ainsi que la vire ouest (pas de voies existantes) échappent à cette remarque mais poue elles aussi, la zone d'influence se superpose à la zone d'implantation. De par les précaution prises lors des périodes d'équipement, les perturbations sont restées très limitées. Elles ont potentiellement pu résider :

- ***dans la poussière due au percement des ancrages ; trou de diamètre 12 pour 100 mm de profondeur = très faible quantité de poussière.***
- ***dans le bruit occasionné par le perforateur, bruit discontinu, peu sonore et de faible portée.***

Il n'y a pas eu de vibrations fortes susceptibles de créer une perturbation. Les seules vibrations ont pu résider sur le sol lors du vidage du sac de blocs instables, et en falaise, autour de la zone de perçage.

- Rejets dans le milieu aquatique
- Pistes de chantier, circulation
- Rupture de corridors écologiques (rupture de continuité écologique pour les espèces)
- Poussières, vibrations
- Pollutions possibles
- Perturbation d'une espèce en dehors de la zone d'implantation
- Bruits
- Autres incidences

3 Etat des lieux de la zone d'influence

PROTECTIONS :

Le projet est situé en

- Réserve Naturelle Nationale

USAGES :

- Chasse

- Sport & Loisirs : **escalade / descente en rappel / randonnée**

- Autre (préciser l'usage) :

Les voies aménagées se situent à l'intérieur du zonage autorisé à la pratique de l'escalade. Ce zonage date de 2006, date de la signature de la 1^{ère} convention escalade dans la RNNGA.

Plus précisément, les voies aménagées sans autorisation et concernées par l'évaluation d'incidence sont réparties en 4 secteurs :

- secteur de la **Combe de la Fusée** : 14 voies
- secteur du **Solarium** : 4 voies
- secteur du **Pertus** : 14 voies
- secteur de la **Vire Ouest** : 4 voies

Ces voies sont ont été géographiquement créées parmi d'autres voies inscrites à l'annexe 2 de l'arrêté préfectoral du 21 avril 2016 fixant les modalités de la pratique de l'escalade dans la RNNGA.

- secteur de la **Combe de la Fusée** : 7 voies inscrites
- secteur du **Solarium** : 6 voies inscrites
- secteur du **Pertus** : 4 voies inscrites
- secteur de la **Vire Ouest** : aucune voie inscrite

Les accès aux différents secteurs sont des cheminements naturels utilisés de longue date par les différents usagés de cette partie des gorges : chasseurs, grimpeurs, rappellistes, randonneurs, etc. mais aussi par les animaux tels que les chèvres, très présentes sur Autridge. Les sangliers les dévastent régulièrement, les usagers locaux les « remettent » en état.

1/ secteur de la Combe de la fusée (face Est et face Ouest)



Photo 1 => vue générale et accès à la combe de la Fusée (1), au Solarium (2) et à la vire Ouest (3) depuis la parking routier du belvédère d'Autridge

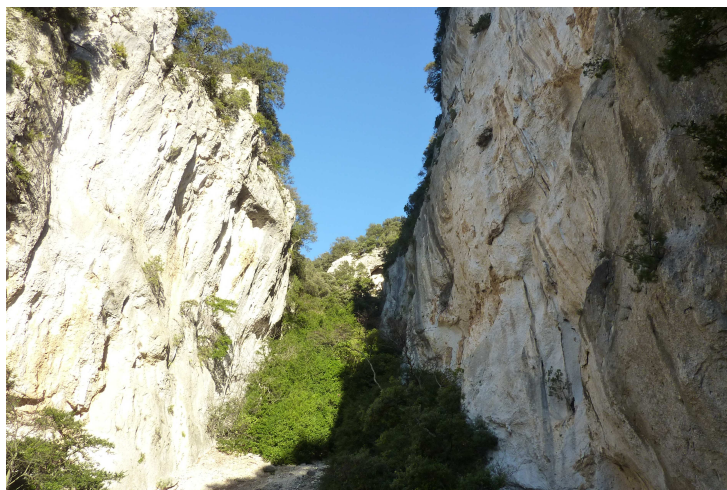


Photo 2 => Vue de la moitié supérieure de la combe de la Fusée : les termes « rive droite et rive gauche » s'entendent dans le sens de la descente.

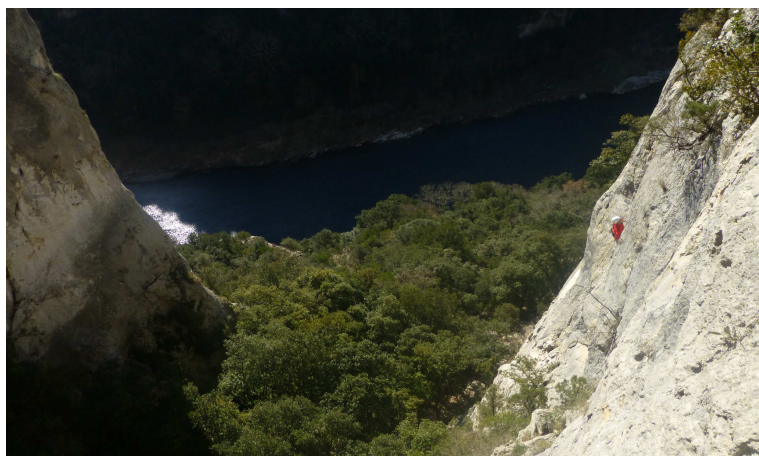
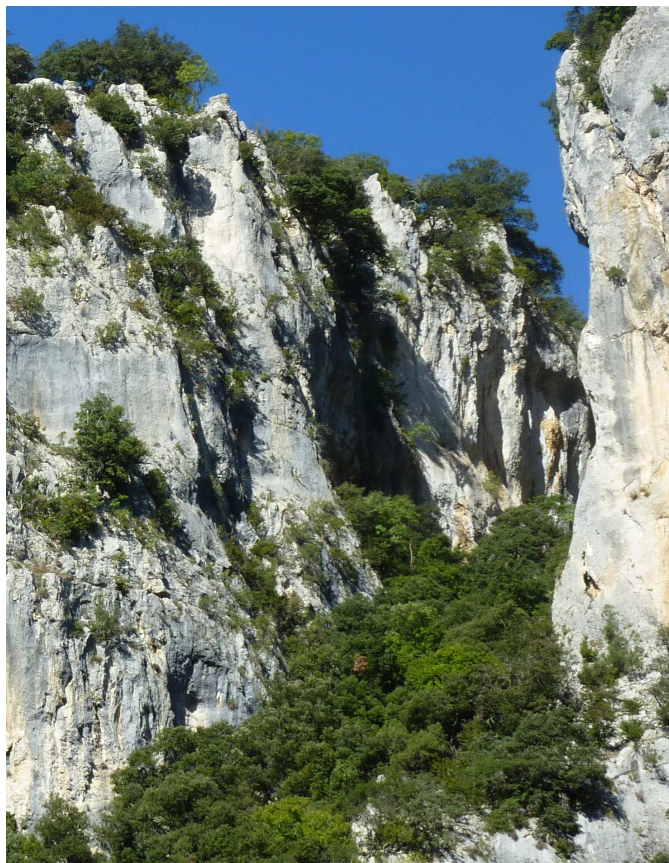


Photo 3 => Vue de la moitié inférieure de la combe de la Fusée (grimpeur dans la voie 10, rive droite)

a) photos 4 et 5 - combe de la fusée : rive droite (face Est) -



b) photos 6 et 7 - combe de la fusée - rive gauche (face ouest) -



• Rouge = voies concernées par l'évaluation d'incidence

• Vert = voies inscrites à l'arrêté préfectoral de 2016

• Noir = projet potentiel non équipé

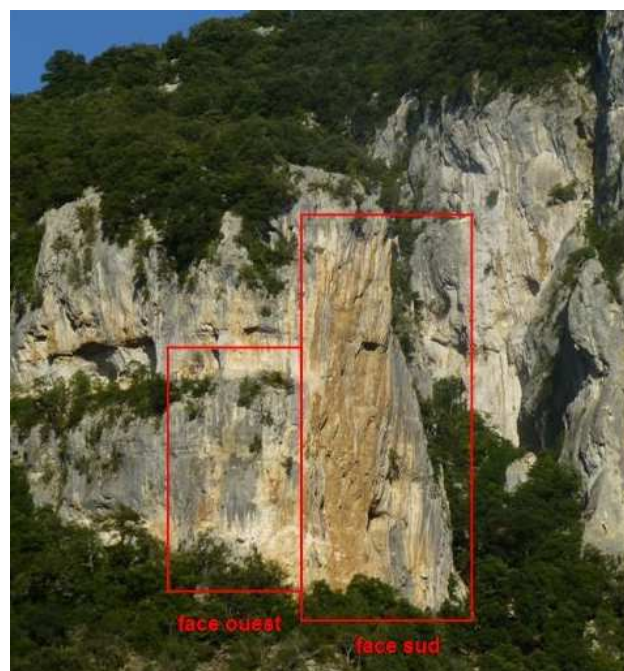
caractéristiques des voies : hauteur/ nombre de plaquettes/ nombre de relais chaîné

- 14 Chouchouna 6a+/6c/6c+ (Ch.B 2013). 41m 20 pl 3rch
- 15 Coucougnougnou 6b/6c (Ch.B 2013) 35m 17 pl 2rch
- 16 A0/6b+ (ChB.2014) 35m 15pl 1 rch
- 17 7a+ (Ch.B 2012) 35m 16pl 1rch
- 18 6c+ (Ch.B 2012) 35m 16pl 1rch
- 19 7a (Ch.B 2012) 35m 16pl 1rch
- 24 Mise en orbite 7a+/7c (Ch.B. 2013) 45m 23 pl 2ch
- 25 La Ceinture d'Oort 7b+ (Ch.B. 2013) 35m 17 pl 1rch
- 26 L'arbre de Judée 6c+ / 7a (Ch.B. 2013) 35m 17 pl 2rch
- 27 Vibration spatiale 6c+ / 7a+ (Ch.B. 2013) 35m 18 pl 2rch
- 28 Compte à rebours 7a+ (2015) 30m 15 pl 1rch
- 29 Clémence en avance 6b+ (Ch.B. 2015) 25m 13 pl 1rch
- 30 Por mi Amor 6a+ (Ch.B. 2014) 30m 15 pl 1rch
- 31 Corsissitudes 6b+ (Ch.B 2014) 30m 15 pl 1rch

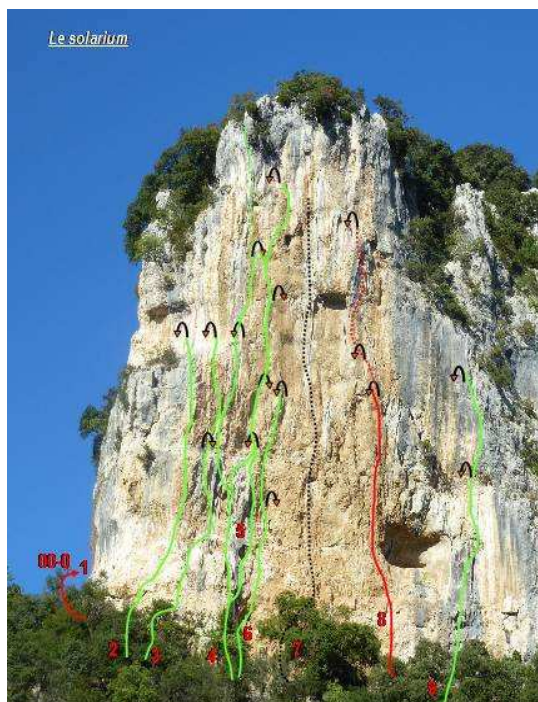
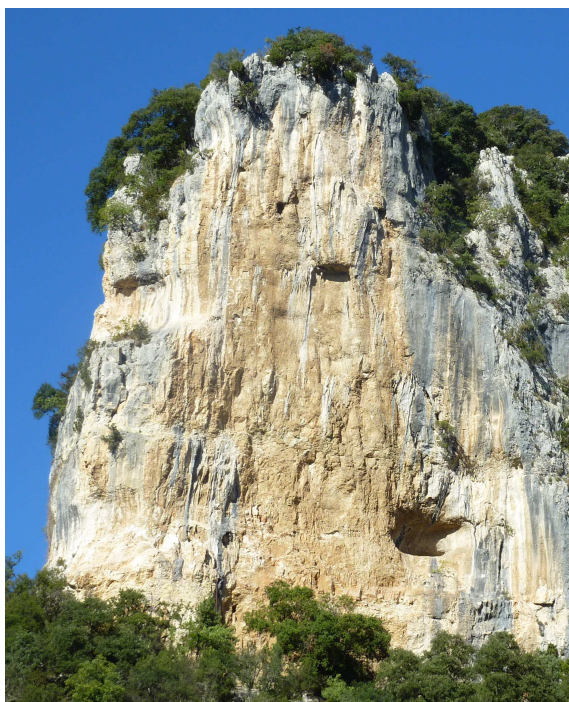
- 10 Gillo Dindus 6b/6c (Ch.B. 2011)
- 11 Spartacus Nivonus Petrus 6c+ (Ch.B. 2011)
- 12 Grouchus Sempervirens 6b (Ch.B. 2011)
- 13 Via Femina 5+ (Pierre Nivon 2012)
- 21 Petite Fanny ou le bonheur en barres L1 6c+ (Ch.B. 2012) puis L2 à L5
- 22 ça gargouille dans la fusée, 7b (Ch.B. 2012)
- 23 L'écolos de bas étage 7b / 7b+ (Ch.B. 2012)

2/ secteur du **Solarium**

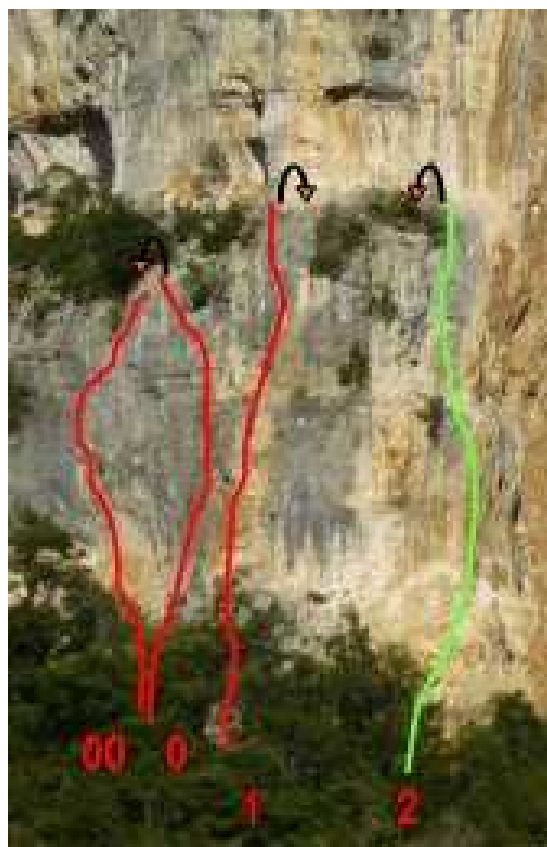
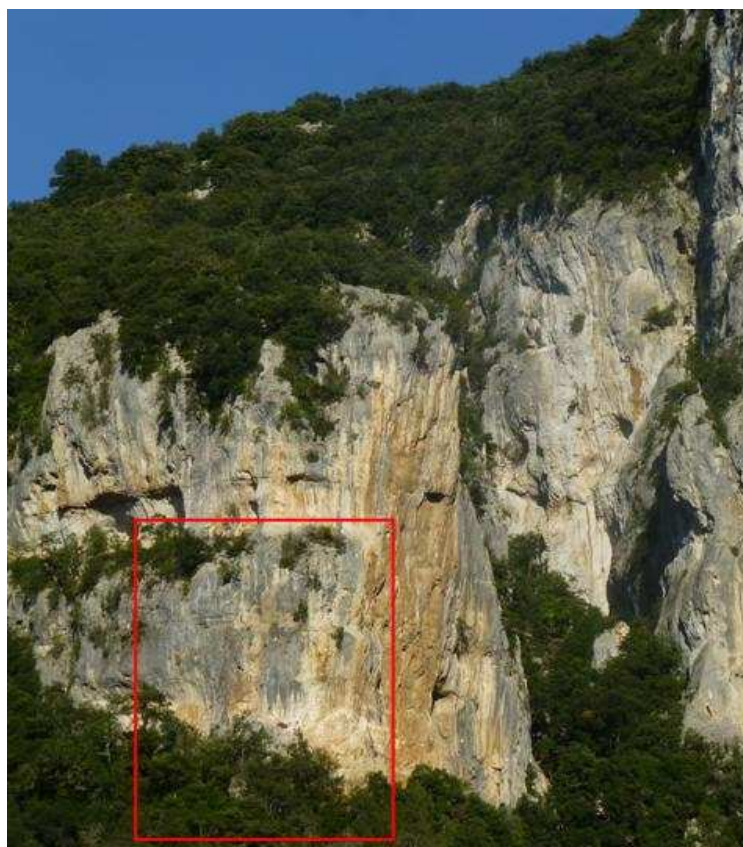
Photo 8 => Vue générale du solarium (faces sud et ouest)



a) photos 9 et 10 – secteur solarium - face sud



b) photos 11 et 12 - secteur solarium - face Ouest



(la voie 2 en vert permet de faire le lien avec la face sud)

- Rouge = voies concernées par l'évaluation d'incidence
- Vert = voies inscrites à l'arrêté préfectoral de 2016
- Noir = projet potentiel non équipé

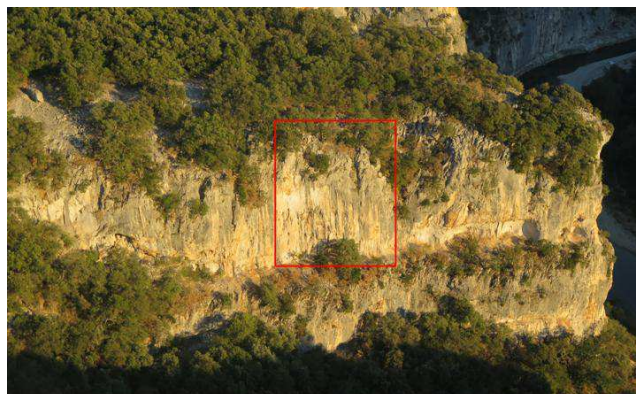
caractéristiques des voies : hauteur/ nombre de plaquettes/ nombre de relais chaîné

- 00 Dessiner, rire et mourir 6c (Ch.B.2014/2015) 27m 11pl 1rch
- 0 Sang d'encre 6b (Ch.B.2014/2015) 27m 13pl 0rch (même que 00)
- 1 Les bruits de l'aube 6a+ (Ch.B.2013/2014) 33m 13pl 1rch
- 8 Ouverte le dimanche A0 puis 7a+/7b/7? (Ch.B. 2013) 55m 19pl 3rch
- 2 Bubo Bubo 6c+ (Ch.B. 2011)
- 3 Aquila Fasciata 6c/7a (Ch.B. 2011)
- 4 Solarium Tremens 6c+/7a+/? Var L1 6b (Ch.B. 2011)
- 5 Biques en stock 6c/6c/7b/7c (Ch.B. 2011)
- 6 Boucs en rut 5b/6c+ (Ch.B. 2011)
- 9 Le hamac 7b/7b+ (Ch.B. 2011)
- 7 Cabri au lait (projet non équipée)

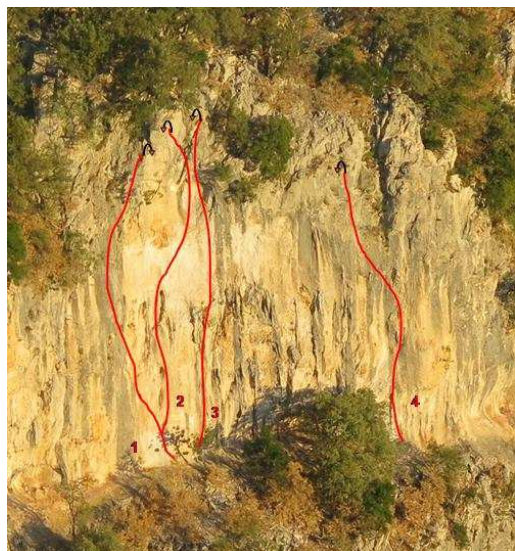
3/ secteur de la **Vire Ouest** (accès au secteur 3 sur photo 1) – photos 13, 14 et 15



Vire ouest : vue générale



Vire ouest : vue rapprochée



- Rouge = voies concernées par l'évaluation d'incidence
- Vert = voies inscrites à l'arrêté préfectoral de 2016
- Noir = projet potentiel non équipé

caractéristiques des voies : hauteur/ nombre de plaquettes/ nombre de relais chaîné

- 1 6c+ (Ch.B.2015) 20m 12pl 1rch
- 2 7a+ (Ch.B.2015) 20m 12pl 1rch
- 3 7a (Ch.B.2015) 20m 13pl 1rch
- 4 7b (Ch.B.2015) 20m 13pl 1rch

4/ secteur du **Pertus**

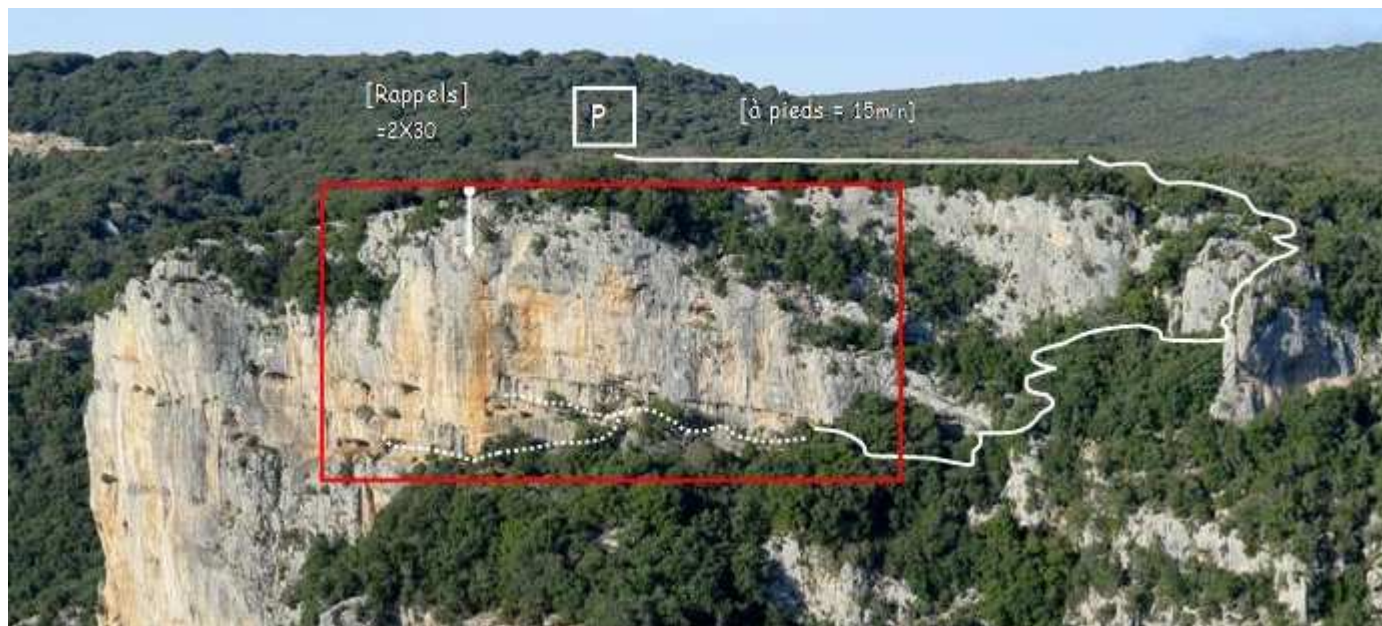


photo 16 - Vue générale et accès depuis le parking routier du belvédère d'Autridge

L'accès est un cheminement naturel emprunté historiquement par les chasseurs puis par les grimpeurs ; une vieille corde permettant de sécuriser un passage athlétique (3m) y était déjà installée lors de ma 1^{ère} venue. 2 autres cordes, plus récentes, installées par des inconnus sont venues la suppléer.

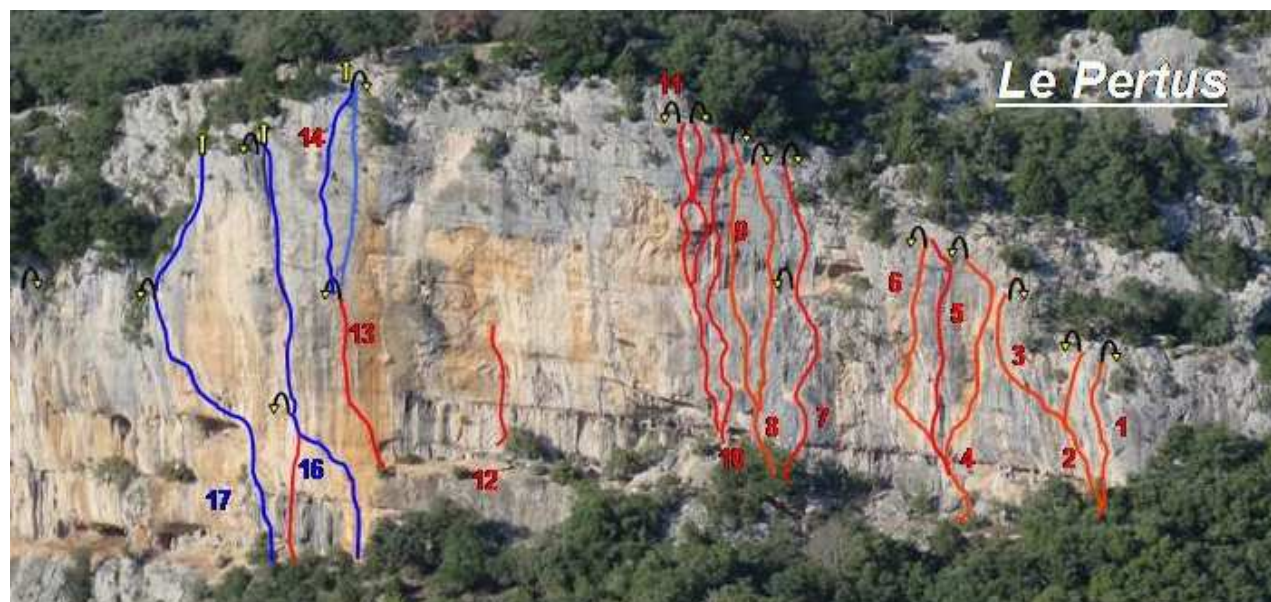


photo 17 - topo des voies

- Rouge = voies concernées par l'évaluation d'incidence
- Bleu = voies inscrites à l'arrêté préfectoral de 2016

caractéristiques des voies : hauteur/ nombre de plaquettes/ nombre de relais chaîné

1. Au Pertus 6c [10D+ch/20m 2015
2. C'est Jour de chasse 6c [10D+ch/20m 2015
3. Les chiens aboient, les cochons passent. 6b+ [16D+ch/35m
4. Dong Ding Dingue. 6c [13D+ch/30m 2015
5. Colo negra 7a [13D+ch/32m 2016
6. Os 7a [D+ch/32m 2016
7. Piéo de la Nune 6b+/6c [17D+ch/38m 2015
8. 7a [D+ch/38m 2015
9. 7a [17D+ch/38m 2015
10. A07b ou 7b+ [17D+ch/38m 2015
11. Tartine. 8a [19D+ch/m 2016/01
- 11 bis. Tartinette (sortie droite) 7c [19D+ch/38m 2016
12. Le meilleur hait le pire. 8a+ [D+ch/38m 2016
13. A prendre ou à l'essai 7a+ [11D+ch/42m puis 6c 2004/2015
14. Seul au monde, 6c+ [D+ch/m 2004
16. Les antis contre les méchants (L1/2) 6b+/A06b[D+ch et 7a dép. direct
17. Terre promise (L4/5) 7c/6b+ [D+ch/m

MILIEUX NATURELS ET ESPECES :

En sites Natura 2000 : Basse Ardèche Urgonienne ZSC (FR8201654) et Basse Ardèche ZPS (FR8210114)

TABLEAU MILIEUX NATURELS :

TYPE D'HABITAT NATUREL		Cocher si présent	Commentaires
Milieux ouverts ou semi-ouverts	pelouse pelouse semi-boisée lande garrigue / maquis autre :	X	5210 Mattoral arborescents à Juniperus spp.
Milieux forestiers	forêt de résineux forêt de feuillus forêt mixte plantation autre :	X	9340 Forêts à Quercus ilex et Quercus rotundifolia
Milieux rocheux	falaise affleurement rocheux éboulis blocs autre :	X	8210 Falaises calcaires méditerranéennes à végétation chasmophytiques éclairée
Zones humides	fossé cours d'eau étang tourbière gravière prairie humide autre :		

Milieux littoraux et marins	Falaises et récifs Grottes Herbiers Plages et bancs de sables Lagunes autre :		
Autre type de milieu		

TABLEAU ESPECES FAUNE, FLORE :

GROUPES D'ESPECES	Nom de l'espèce	Cocher si présente ou potentielle	Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce...)
Amphibiens, reptiles			
Crustacés			
Insectes			
Mammifères marins			
Mammifères terrestres	Molosse de Cestoni	Potentielle, non observée	Niche sous les écailles des falaises Zone de chasse
Oiseaux	Vautour percnoptère	présente	Domaine vital de l'espèce
	Vautour fauve	présente	L'espèce fréquente le secteur pour dormir
	Faucon pèlerin	présente	Domaine vital
	Hirondelle des rochers	présente	
	Martinet à ventre blanc	présente	nicheur
	Circaète Jean Leblanc	potentielle	
	Hibou Grand Duc	potentielle	
Plantes	Alysson à gros fruits	Non observée	
Poissons			

Remarque :

Ces données ont été obtenues auprès du SGGA et sont complétées par mes connaissances personnelles issues de très nombreuses journées passées sur Autridge depuis 2003, à grimper, équiper mais aussi à observer... J'ai régulièrement fait part de mes observations à la RNNGA (via les gardes). En 2012, j'ai participé à deux études botaniques, une avec la Société botanique ardéchoise sur la falaise du Grand Charmasson qui se trouve non loin du Serre de Tourre, à l'entrée de la Réserve naturelle, et une avec le lycée agricole d'Aubenas dans la combe de la fusée.

4 Incidences du projet

Destruction ou détérioration d'habitat (milieu naturel) ou habitat d'espèce (type d'habitat et surface) :

Selon mes connaissances, je pense pouvoir dire que la détérioration d'habitat semble se limiter :

- *dans le milieu pariétal, à certaines parties rocheuses instables, de par le « décroûtage » (appelé également « purge » dans le jargon des grimpeurs) qu'elles subissent pour assainir l'itinéraire. Ainsi quelques plaques ou blocs ont pu être détachés de la paroi, révélant à la lumière du jour la surface sous-jacente. Idem pour des micro surfaces terreuses (5/10 cm²) dégarnies. Lorsque le rocher est très sain (comme au Pertus ou à la vire ouest), le milieu pariétal est encore moins « bouleversé »*
- *en pied de falaise, le milieu initial se voit par endroit recouvert du fruit de ces « décroûtages », blocs descendus en sac de halage ou malencontreusement tombés. Cependant les précautions prises pour assainir les voies peuvent permettre de dire que le pied de falaise paraît faiblement impacté. Certaines voies dont le pied est en pente comportent un « aménagement » léger en plateforme, réalisé à l'aide des « gravas ».*
- *Au niveau des accès, la faible fréquentation par les grimpeurs ne conduit pas à une usure des chemins d'accès comme on peut la constater sur certains chemins de randonnée. Qui plus est, ces chemins sont régulièrement dévastés par les sangliers, les rendant ainsi comme « oubliés ». Dans la combe de la fusée, l'appel au vide, généralisé dans les gorges, n'échappe pas au pierrier que traverse le chemin d'accès. Celui-ci descend peu à peu et les passages des usagers participent un peu plus à ce phénomène. Les épisodes cévenols contribuent également à éroder l'embase sommitale du pierrier et à déstabiliser de gros blocs qui roulent dans la combe, dévastant au passage arbres (buis) et sentier. Ces cinq dernières années, j'ai signalé au moins deux fois oralement cela aux gardes du SGGGA, leur indiquant que des blocs avaient déraciné ou fracturé de nombreux arbres (buis/figuiers/...) et que j'avais remis un peu d'ordre par sécurité (notamment vestiges coupés plutôt que laissés en forme de pieux et réorganisés). toujours suite aux aléas climatiques, signalement également, à la limite face Ouest/face Sud du secteur Solarium, de blocs tombés du pied de la falaise sur deux gros chênes. S'en est suivi un léger nettoyage afin de permettre la continuité du chemin d'accès.*

Destruction ou perturbation d'espèces :

A ma connaissance, il n'y a pas eu de destruction d'espèces, qu'elles soient référencées dans le tableau ci-dessus ou pas.

- *dans le milieu pariétal, à ma connaissance, aucune espèce animale n'a été détruite ou perturbée. Je n'ai observé aucun oiseau nichant dans les falaises, aucun chiroptère derrière des écailles décollées, aucun nid de rongeur (loir par ex). 1 seule fois, j'ai aperçu un mulot lors d'un nettoyage sommital. Pas de nid d'insectes en grosse quantité. Aucune espèce végétale protégée. Il y a eu quelques petites branches de genévrier sciées mais rien qui ne dévitalise durablement cet arbre. Aucun lierre n'a été coupé.*
- *en pied de falaise, l'apport de « gravas » en provenance de la falaise a pu créer des perturbations légères (tas de pierres par dessus d'autres pierres) ; la chute de fragments rocheux a pu endommager temporairement le feuillage des buis mais ceux-ci ont vite retrouvé leur vigueur. Quelques branches de buis et de chênes ont été sciées pour sécuriser des départs de voie.*
- *Au niveau des accès, presque rien n'a été touché puisque ceux-ci existaient déjà. Les perturbations relèvent uniquement de la remise en état régulière d'un cheminement unique (remue-ménage par les sangliers notamment)*

Perturbations possibles des espèces dans leur fonctions vitales (reproduction, repos, alimentation...):

L'absence (à ma connaissance) d'espèces protégées dans les secteurs concernées ne m'a pas empêché d'être vigilant sur la période des « travaux » qui se sont en grande partie déroulés en automne/hiver, c'est à dire en dehors des périodes de reproduction. Il n'y a eu des équipements printaniers qu'en 2013 (avril/mai) et cela, dans la combe de la fusée, dans laquelle absolument rien n'a été observé. Quoi qu'il en soit, à chacune de mes venues sur le site, j'ai toujours été attentif à observer le ciel, écouter les bruits, rester discret, afin d'analyser ce qui m'entourait, que ce soit des espèces d'intérêt communautaire ou pas. Idem une fois en falaise. Ces précautions ont prévalu tout au long des ouvertures de voies mais aussi lors des moments de grimpe.

5 Conclusion

Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence ? X NON

Les itinéraires non inscrits à l'annexe 2 de l'arrêté préfectoral du 21 avril 2016 ont été en grande partie réalisés au sein même de secteurs présentant déjà des voies d'escalade. Seul le secteur de la vire ouest, sis à l'intérieur du zonage autorisé à l'escalade, n'en possédait pas. Tous les accès utilisés étaient préexistants, les parkings également. J'ai essayé de prendre le maximum de précautions en étant attentif à l'existant, à ne pas le détruire, et à le perturber le moins possible. Les travaux d'équipement ont respecté la charte ffme d'ouverture et se sont déroulés en très grande partie en dehors des périodes sensibles. Les nuisances sonores sont restées très faibles, tout comme les émissions de poussière. L'entretien, dans la phase d'utilisation, se résumera, à maintenir un accès viable et à une surveillance des points de progression par les usagers et la ffme.

La fréquentation du site n'a quasiment pas bougé : elle se concentre toujours sur la période automne/hiver, demeure faible et concerne principalement des usagers locaux. j'essaie, dans la mesure du possible, de sensibiliser aux contraintes environnementales les pratiquants rencontrés.

Concernant la flore, je n'ai jamais vu d'alysson à gros fruits dans aucun secteur d'escalade d'Autridge. Pas plus de réussite avec l'asplénium de Pétrarque.

Concernant la faune au sein même des secteurs d'escalade ciblés par ce dossier : le faucon pèlerin est effectivement présent sur la partie aval de la grande falaise d'Autridge ainsi que sur l'aiguillette de Morsanne encore plus en aval. mais aucune observation personnelle sur les secteurs escalade. Aucune observation également en ce qui concerne le percnoptère. Je n'ai relevé la présence d'aucun nid de martinet à ventre blanc, qui semblent préférer la baume de la grande face sud d'Autridge. Les faucons crécerelles sont présent du côté du secteur du Pertus mais ils nichent en contrebas sur la partie aval d'Autridge. Le hibou Grand duc « chante » parfois sur la rive opposée, légèrement en amont d'Autridge, vers le rapide du Figueras. Pas de pelotes de déjection retrouvées. Rien à signaler du côté de la vire ouest, ni dans la combe de la fusée, hormis le cortège de chèvres qui investissent périodiquement les lieux.

Par ailleurs, il est à noter que ces secteurs n'ont jamais été couverts par des mesures d'interdiction temporaire liées à la faune/flore.

Mes connaissances ne sont que celles d'un amateur averti, constituées par la curiosité, le désir de savoir, de connaître mon environnement et plus précisément, le milieu naturel dans lequel j'évolue, afin de l'impacter le moins possible tout en le pratiquant. Elles se sont constituées lors de nombreuses heures d'observation, au fil des rencontres avec des spécialistes, avec le personnel du SGGA, lors d'études botaniques, de suivi chiroptères, de lectures, de classes de découverte à vocation environnementale dans la RNNGA avec mes élèves de CM2...

A Larnas, le 10 octobre 2018,
Christophe BERNARD.

